

2011/4054 - Politique sociale - Renouvellement des participations versées par la Ville de Lyon à des mutuelles de santé (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 05/12/2011, p. 2539)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

M. BOLLIET Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport qui, comme vous l'avez vu, fait référence à un décret de novembre qui va nous permettre de préparer au cours de cette année une amélioration de la couverture sociale complémentaire des personnels de la Ville.

En attendant il s'agit d'une délibération conservatoire qui nous permet de maintenir le taux actuel de 25 %, en accompagnant l'augmentation des tarifs des mutuelles.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est au nom des Groupes Communiste et GAEC que je ferai cette intervention.

Nous nous réjouissons que la Ville de Lyon ait pris la décision pour 2012, de maintenir sa participation financière auprès des organismes de santé ayant conventionné avec la Ville de Lyon. Cela permettra de réaliser l'an prochain, une étude approfondie avec les partenaires sociaux sur les enjeux financiers et sociaux des conséquences de ce décret du 8 novembre 2011.

Ce dernier autorisant la participation financière des collectivités locales à la couverture santé et prévoyance de leurs agents est très important, car il donne la possibilité aux employeurs d'agir pour réduire le coût et faciliter ainsi l'accès des personnels à une protection sociale de bon niveau, suffisamment protectrice, mais il ne faut pas oublier que c'est un effort conséquent de notre ville.

Notre collectivité compte un nombre important d'agents de catégorie C, donc avec des bas salaires, cette mesure est importante pour ceux qui sont les plus modestes et avec les effets de la crise et les mesures de rigueur annoncées, il ne faut pas que l'épouvantail de l'accès au soin se referme. L'effort de la Ville de Lyon est également à souligner car des fonctionnaires territoriaux parmi les plus modestes voient leur précarité accrue et renoncent parfois même aux soins dans certaines collectivités.

Malheureusement, le Gouvernement a décidé pour la troisième année consécutive, d'augmenter la fiscalité frappant les contrats de couverture complémentaire santé qui s'ajoutant aux autres taxes et impôts portera la fiscalité sur les contrats santé à plus de 13 %, décision sur laquelle les mutuelles n'ont pas été consultées et qu'elles dénoncent vigoureusement.

Les assurances complémentaires sont appelées à prendre une place de plus en plus forte dans la couverture maladie, et la mutuelle santé y joue un rôle fondamental dans l'équilibre national du système de protection sociale. Nous considérons que la santé n'a pas à faire partie d'un plan de rigueur et contrairement à ce qui a été dit parfois, les mutuelles n'accumulent pas de réserves excessives et ne distribuent pas de dividendes à leurs actionnaires, ce qui est le cas de celles qui ont conventionné avec notre ville.

Le Groupe GAEC votera ce dossier qui est une mesure sociale favorable à nos agents.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie :
Monsieur le Maire, je vais intervenir au nom des Groupes Socialiste et apparentés, Europe Ecologie Les Verts et apparentés, Centre Gauche Démocrate et Lyon Demain.

Alors, nous allons voter ce jour une participation accrue de la ville à la cotisation des personnels pour leur couverture de santé et de prévoyance complémentaire. C'est un effort financier dont nous nous réjouissons et qui prend une valeur toute particulière dans cette période où les familles consacrent une part croissante de leur budget à leur santé, et où se pose la question de l'accès aux soins d'un certain nombre de nos concitoyens.

C'est un effort qui prend aussi une valeur toute particulière au moment où le Gouvernement a été obligé de reculer dans sa tentative de doubler la taxe sur les complémentaires santé (passage de 3,5 % à 7 %), la taxe sur les contrats dits « solidaires et responsables ».

Rappelons-le, jusqu'en 2010, ces contrats étaient entièrement exonérés de cette taxe parce que les garanties offertes respectaient les obligations fixées par les pouvoirs publics eux-mêmes lors de la réforme de l'Assurance-maladie en 2004 : ne pas pratiquer de sélection de risques, et inciter les assurés sociaux à respecter le parcours de soins.

Si la très large mobilisation des assurés sociaux a permis le retrait de ce projet, il n'empêche que l'exercice de stigmatisation a instillé le doute dans l'opinion sur les vertus du modèle de gestion des organismes mutualistes. Certains parlementaires de la Majorité n'ont pas hésité à s'en prendre aux soi-disant réserves financières, jugées trop excessives alors que la chose était imposée par la loi. En osant également comparer cette taxe injuste à « un impôt sur la fortune », les bornes ont alors été dépassées.

Les mutuelles, faut-il le préciser, ne font pas de profit et ne distribuent pas les dividendes alors qu'elles financent 50 % des soins de premiers secours.

Elles doivent donc être préservées et défendues. Elles méritent donc tout notre soutien et les Groupes Socialiste et apparentés, Europe Ecologie Les Verts et apparentés, Centre Gauche Démocrate et Lyon Demain se félicitent une nouvelle fois de l'effort produit par la Ville de Lyon et bien entendu, nous soutiendrons ce dossier.

M. LE MAIRE : Je donnerai simplement deux chiffres. La ville accorde 294 euros par an et par agent contre 42 euros en moyenne dans les autres villes de France.

Cela montre quand même la qualité de la politique sociale de la Ville de Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)